

Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 26

Délibération N° 2026-28

DATE DE CONVOCATION : 17 MARS 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – B. ALLAFORT – L. BOUTENEGRE – M. BARO – S. BROUILLET – S. DELMAS – A. DUBRUN – R. FRADET – P. FREON – J. LESERVOISIER – S. GOUTY – V. MABIN – C. MARCHAL-HEITZ – S. HERBRETEAU – E. OLIVIER – D. LETZELTER – C. RAFIN – A. SANTIAGO – S. RAYNAUD – J. VALLANTIN-DULAC

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. VILLEGER donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – K. PERROIS donne pouvoir à A. DUBRUN – L. BOUAZZAoui donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – L. FLEURIEAU donne pouvoir à R. FRADET – F. GUIRAO donne pouvoir à T. DEGRANDE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : M. VILLEGER – K. PERROIS – L. BOUAZZAoui – L. FLEURIEAU – F. GUIRAO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HERBRETEAU

Conseil Municipal du 21 Mars 2026

Élection du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice FRÉON, doyen d'âge (article L. 2122-8 et L. 2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT) et après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-5 du CGCT a procédé à l'élection du Maire conformément à l'article L. 2122-4 du CGCT.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Laurine BOUTENEGRE et Mme Marie-Hélène AUBINEAU

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code Électoral) :	1
- Nombre de suffrages blancs (article L65 du code Électoral) :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	26
- Majorité absolue :	14

Monsieur Jean-Louis LÉVESQUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE